

| Identification                   |                                                                                                                                                                                                                                                                           | Numéro de dossier : 1080577004 |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise , Division Politique / mise en valeur sectorielle et toponymie                                                                                                   |                                |
| Niveau décisionnel proposé       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |
| Sommet                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |
| Contrat de ville                 | -                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |
| Projet                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |
| Objet                            | Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson, située au 9095, boulevard Gouin Ouest» - Mandater le Conseil du patrimoine de Montréal pour tenir une séance publique sur ce projet. |                                |

## Contenu

### Contexte

Le 11 avril 2007, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine informait le comité exécutif de la pertinence de procéder à la citation à titre de monument historique de quatre bâtiments situés dans trois Parcs-nature, tous propriétés de la Ville de Montréal, soit:

- La maison Thomas Brunet et la maison Jacques Richer dit le Louveteau localisées dans le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- la maison Mary Dorothy Molson (MacDougall) localisée dans le Parc-nature du Bois-de-Saraguay;
- la maison Bleau localisée dans le Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Le comité exécutif mandatait alors le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour finaliser les études patrimoniales et pour préparer les projets de règlement visant la citation à titre de monument historique de ces quatre bâtiments en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec.

Le conseil municipal a adopté, le 16 juin 2008, les deux règlements citant à titre de monument historique la maison Thomas Brunet (règlement 08-024) et la maison Jacques Richer dit Louveteau (règlement 08-025), tandis que le conseil municipal adoptait, à sa séance du 25 août 2008, l'avis de motion visant à citer à titre de monument historique la maison Bleau (CM08 0668).

Le présent sommaire décisionnel concerne **la maison Mary Dorothy Molson**, communément appelée manoir MacDougall.

### Décision(s) antérieure(s)

Résolution du Comité exécutif CE07 0499 ( dossier décisionnel 1060577001).

### Description

La maison Mary Dorothy Molson, sise au 9095, boulevard Gouin Ouest, est localisée dans le Parc-nature du Bois-de-Saraguay, situé dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville.

### Justification

La maison Mary Dorothy Molson est une somptueuse maison de villégiature d'intérêt patrimonial exceptionnel, dont ses valeurs peuvent se résumer comme suit:

### **La valeur documentaire de la maison Mary Dorothy Molson**

- L'implantation de la maison Mary Dorothy Molson s'inscrit dans le courant de la période de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, par le phénomène de l'appropriation de terres agricoles en milieu rural, par la haute bourgeoisie anglophone montréalaise, le long d'un cours d'eau ;
- la maison Mary Dorothy Molson a été construite vers 1930 et agrandie en 1936, soit la fin de la période de construction des somptueuses maisons de villégiatures sur l'Île de Montréal, suite à la crise économique de 1929. La famille Molson-MacDougall y demeura jusqu'à la fin des années 1970 ;
- la maison Mary Dorothy Molson est un témoin de la vie mondaine des riches familles bourgeoises anglophones avec domestiques, cuisinières, gouvernantes, chauffeurs et jardiniers, dont les activités étaient ponctuées de fastueuses réceptions et agrémentées d'activités sportives réservées à l'élite économique, sans oublier la passion pour l'horticulture et, pour certains, l'élevage de cheptel de vaches et de chevaux de races à grande échelle ;
- la maison Mary Dorothy Molson est une des plus vastes résidences de villégiature comparables encore existantes sur l'Île de Montréal ;
- Mary Dorothy Molson, était la fille d'Herbert Molson, président de la Brasserie Molson de 1911 à 1938, et épouse de Hartland Campbell MacDougall, courtier en valeurs mobilières.

### **La valeur architecturale de la maison Mary Dorothy Molson**

- Au niveau formel, la maison Mary Dorothy Molson est un des plus beaux exemples et témoins de résidences connues sur l'Île de Montréal ayant une composition architecturale inspirée du style néo-géorgien. Parmi les 8 résidences connues, qui s'apparentent au style néo-géorgien sur le territoire montréalais, elle est la seule résidence en pierre parmi les maisons dites de villégiature, implantée le long d'un cours d'eau ;
- au niveau fonctionnel, la maison Mary Dorothy Molson, avec ses 60 pièces, représente bien le commun dénominateur des résidences de villégiature de la haute bourgeoisie anglophone au début du 20<sup>e</sup> siècle, soit d'être vaste et somptueuse ;
- l'architecte montréalais bien connu A.T. Galt Durnford, qui a conçu la maison Mary Dorothy Molson, a œuvré dans sa profession pendant plus de 40 ans. Il a connu une carrière particulièrement productive entre 1924 et 1964, dans le domaine de l'architecture domestique rurale et urbaine, dont on retrouve, parmi sa clientèle, plusieurs familles de la haute bourgeoisie anglophone montréalaise dont, notamment les Molson, Redford et MacDougall ;
- la maison Mary Dorothy Molson est identifiée à l'intérieur des aires désignées «secteur de valeur exceptionnelle» et «grand ensemble à statut», telles que montrées, respectivement à la carte 2.6.1 intitulée «Le patrimoine bâti» et à la carte 2.6.2 intitulée «Le patrimoine archéologique», du *Plan d'urbanisme* ;
- la maison Mary Dorothy Molson, est identifiée à l'intérieur d'un «secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle» et est désignée comme «Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle» dans les cahiers d'*Évaluation du patrimoine urbain* réalisés dans le cadre de la préparation du *Plan d'urbanisme* ;
- la maison Mary Dorothy Molson présente un intérêt exceptionnel par la qualité de son architecture et possède un haut degré d'authenticité et d'intégrité.

### **La valeur contextuelle de la maison Mary Dorothy Molson**

- Intégré au Parc-nature du Bois-de-Saraguay, le site de la maison Mary Dorothy Molson a conservé son cadre environnemental quasiment identique à celui existant entre 1930 et 1970. Cette résidence avoisine le magnifique boisé qu'est «l'arrondissement naturel de la forêt de Saraguay», dont le plan du premier terrier de 1701 désigne cet espace «beau-bois», reconnaissant ainsi, il y a plus de trois cents ans, cette forêt comme exceptionnelle. Le site de la maison Mary Dorothy Molson offre, de plus, une spectaculaire perspective sur la Rivière-des-Prairies dans un environnement champêtre.

### **La valeur symbolique de la maison Mary Dorothy Molson**

- La maison Mary Dorothy Molson est, à certain égard, un témoin principal de la fastueuse époque de la haute bourgeoisie anglophone au début du 20<sup>e</sup> siècle et surtout parmi une des mieux conservées dans son état original, dans le contexte environnemental tel qu'existant à l'époque. La maison Mary Dorothy Molson personnifie aussi l'exploitation des domestiques au service de la haute bourgeoisie à

la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Elle témoigne également de l'appropriation des terres agricoles à des fins de villégiatures. Finalement, le secteur de la maison Mary Dorothy Molson est le témoin des activités équestres diverses qui s'y pratiquait dans le village de Saraguay, du moins jusque dans les années 1960.

La citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson a pour objectif de reconnaître, conserver et mettre en valeur les caractères propres du monument. Elle permet, en outre d'atteindre l'objectif d'exemplarité de la Ville en matière de gestion de ses propriétés, objectif énoncé dans sa Politique du patrimoine

#### Aspect(s) financier(s)

La citation de la maison Mary Dorothy Molson à titre de monument historique la rend éligible à des subventions à la restauration dans le cadre du *Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques* de la Ville de Montréal (règlement 04-026). Dans le cadre de ce règlement les travaux sont subventionnés à la hauteur de 40% du coût total des travaux admissibles.

Cette aide constitue un apport essentiel pour permettre à la Ville de restaurer les biens patrimoniaux lui appartenant et de répondre à l'objectif qu'elle s'est fixée dans le cadre de la Politique du patrimoine.

#### Impact(s) majeur(s)

- La citation d'un bâtiment à titre de monument historique par le biais de la Loi sur les biens culturels est le plus haut niveau de reconnaissance dont dispose une municipalité pour assurer la conservation d'un immeuble qui présente un intérêt public et historique par son utilisation ou son architecture ;
- la citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson marque, à l'instar d'Habitat 67, de la maison Brignon dit Lapierre, de la maison Thomas Brunet et de la maison Jacques Richer dit Louveteau, la relance de l'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale interrompue depuis 1995. La relance de ce processus démontre concrètement l'engagement de la Ville dans la mise en oeuvre du Plan d'urbanisme et de la Politique du patrimoine ;
- la citation à titre de monument historique de la maison Mary Dorothy Molson permettra de reconnaître officiellement sa valeur patrimoniale et favorisera, éventuellement, la réalisation d'un projet de restauration dans le Parc-nature du Bois-de-Saraguay.

#### Opération(s) de communication

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

27 octobre 2008 - Conseil municipal - avis de motion et projet de règlement / mandat au Conseil du patrimoine de Montréal pour séance d'information publique  
novembre 2008 - Conseil du patrimoine de Montréal - séance d'information publique  
décembre 2008 - Conseil du patrimoine de Montréal - avis  
février 2009 - Conseil municipal - adoption du projet de règlement

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

La procédure établie est conforme aux dispositions de la Loi sur les biens culturels.

#### Validation

##### Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires corporatives , Direction du contentieux (Marjolaine PARENT)

Avis favorable :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des grands parcs et de la

nature en ville (Pierre BOUCHARD)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain (Marie-Claude LEMELIN)

**Autre intervenant et Sens de l'intervention**

**Responsable du dossier**

Jean DORÉ  
Architecte prép.planif.  
**Tél.** : 872-0457  
**Télécop.** : 872-1007

**Endossé par:**

Céline TOPP  
Directrice  
**Tél.** : 514 872-3111  
**Télécop.** : 514 872-1007

Gilles DUFORT  
Chef de division  
Tél. : 514 872-1863  
Télécop.: 514-872-1007  
**Date d'endossement** : 2008-09-22 11:00:00

**Numéro de dossier** :1080577004